

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 <i>Tropiquarium, Servion</i>	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Svetlana Antenen	
Scrutateurs :	M. Jean-Louis Glardon	
	Mme Rosa Aeclimann	
Ouverture de la séance :	18h30	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	21
	Présents :	43
	Absents :	7
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	22

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, aux membres de la Municipalité et de l'administration communale, aux membres de la presse et au public.

Elle est ravie de présider cette séance dans le cadre exceptionnel du Tropiquarium. Ce lieu est un véritable symbole de l'engagement pour la biodiversité et de l'éducation environnementale, car il est important de connaître la nature pour la protéger.

La présidente remercie l'équipe du Tropiquarium pour l'accueil chaleureux et pour leur travail dévoué qui permet de maintenir cet espace comme un lieu de respect et d'apprentissage.

Elle invite les participants à profiter de la soirée pour échanger sur les projets communaux et pour redécouvrir la faune, tout en exprimant le souhait que la Commune continue d'être un modèle de conservation de la faune grâce au Zoo et au Tropiquarium.

1. Appel nominal

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal. La séance est ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2024

À la suite de l'envoi du PV, deux corrections ont été demandées.

M. Marcel Ries demande d'apporter une modification au point 13 « Questions individuelles ». Il souhaite remplacer le passage suivant : « ..., un passage d'une balayeuse est prévu afin que les véhicules, surtout les vélos et les motos ne soient abîmés par les gravillons » par le texte suivant : « ..., un passage d'une balayeuse est prévu afin que tous véhicules ne soient potentiellement abîmés par la projection de gravillons ; et surtout, afin d'éviter tout risque d'accident, en particulier de vélos et de motos ».

Mme Philippa King Rojo souhaite apporter une modification au point 6 « Communications du Bureau du Conseil » concernant la clarification sur la participation aux commissions. Elle précise que ce n'est pas l'ASCCGV qui a donné la réponse mais le service juridique de la DGAIC.

Une fois les corrections apportées, le PV modifié est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du Conseil

Démission de M. Olivier Auberson

La présidente rend hommage à M. O. Auberson, qui quitte la Municipalité après trois ans et demi de service, en soulignant ses grandes qualités humaines et ses compétences, notamment dans la gestion des dossiers de l'eau et de la sécurité des données informatiques. Elle évoque aussi son rôle dans le lancement du Plan énergie et climat communal (PECC), qui permet d'avancer dans la lutte contre le changement climatique.

La présidente remercie M. Jean-Louis Glardon, le mari d'Olivier, pour son soutien. En souhaitant à M. O. Auberson de réussir dans ses nouvelles perspectives professionnelles et personnelles dans le Canton de Fribourg, la présidente lui offre des produits de la région pour célébrer ce nouveau départ.

M. O. Auberson remercie la présidente et indique qu'il prendra la parole après son intervention en tant que municipal.

Élection complémentaire à la Municipalité

Le premier tour de l'élection complémentaire a abouti à un ballottage avec M. François Henry et Mme Stéphanie Braillard en tête ; tous deux se présentent pour le 2ème tour du 15 décembre.

Le Bureau électoral a constaté de nombreuses erreurs sur la manière de voter lors des votations et des élections du 24 novembre, telles que des enveloppes jaunes mal utilisées ou

des bulletins non insérés dans l'enveloppe prévue. La présidente appelle à sensibiliser les électeurs à la bonne manière de voter et s'engage à mettre une meilleure communication en place pour les futures élections, notamment les communales de 2026.

Enfin, la Commune passera au système de dépouillement automatisé SuisseVote dès les votations de février 2025, ce qui améliorera la rapidité et la fiabilité du dépouillement, avec l'introduction d'un nouveau bulletin unique pour les votations fédérales.

Démissions M. Raymond Vauthy et M. Jean-Louis Glardon

La présidente annonce avoir reçu la démission des deux conseillers.

Elle lit la lettre de M. R. Vauthy qui, après avoir siégé au Conseil communal depuis 1989, souhaite laisser sa place à des forces jeunes et dynamiques et présente sa démission pour le 31 décembre 2024. La présidente le remercie pour toutes ces années de travail et d'engagement, remerciements suivis des applaudissements du public.

Elle lit également le courrier électronique de M. J. L. Glardon, dans lequel il annonce sa démission du Conseil communal ainsi que du Bureau du Conseil, effective au 31 décembre 2024. Cette décision résulte de son déménagement dans le canton de Fribourg et de nouveaux projets avec son mari, M. O. Auberson. Il exprime sa gratitude pour l'expérience vécue au sein du Conseil, soulignant le plaisir qu'il a eu à travailler avec ses collègues et sa satisfaction d'avoir contribué au bon fonctionnement démocratique de la Commune. La présidente lui adresse ses remerciements, accueillis par des applaudissements.

Rappel coordonnées

La présidente rappelle l'importance de transmettre tout changement des coordonnées bancaires à la Bourse communale et tout autre changement administratif (ex. numéro de téléphone ou adresse électronique) à la secrétaire du Conseil.

Remerciements

La présidente profite de cette dernière séance de l'année pour exprimer sa gratitude envers la Municipalité, et plus particulièrement M. Jérôme Oberson, pour leur étroite collaboration. Elle remercie également l'administration communale pour son efficacité et sa coopération tout au long de l'année. Un remerciement spécial est adressé à M. Christophe Chaillet pour son soutien, notamment lors des processus électoraux, ainsi qu'à l'équipe de la voirie pour la mise en place de la salle des conseils.

5. Préavis municipal n° 11-2024 : Rémunération de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (précisions et modifications).

La présidente informe que M. Philippe Chaubert, ayant été impliqué dans l'élaboration des préavis n° 11-2024 et n° 12-2024, souhaite se récuser et ne votera pas sur ces deux objets. Il se tient toutefois à disposition afin de répondre aux éventuelles questions "techniques" sur les préavis en question.

M. Richard Sermier, président-rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions

du rapport qui recommande l'adoption de la décision telle que présentée dans le préavis, soit d'adopter, au 1^{er} janvier 2025, la modification des barèmes et modalités de rémunération des membres de l'Exécutif de la commune de Servion.

Mme Corinne Mérat, en tant que membre de la Commission de gestion, soulève une question concernant le point 2.5 « Indemnités pour frais » et le forfait annuel de 600.00 fr. Étant donné que ce montant pourra être revu par la Municipalité sans passer par la validation du Conseil, elle aimerait savoir s'il serait possible d'ajouter une ligne correspondante dans les futurs budgets afin d'avoir une vision sur l'évolution dudit forfait.

Le syndic lui répond qu'une telle ligne figure déjà dans le budget, mais qu'il est possible de fournir des détails supplémentaires concernant ce compte. La réponse est satisfaisante pour Mme C. Mérat.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 11-2024 est accepté par une très large majorité avec quatre abstentions.

6. Préavis municipal n° 12-2024 : Indemnité du secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui soutient le projet et recommande d'adopter la décision telle que présentée dans le préavis. Il recommande donc d'adapter rétroactivement l'indemnité du secrétaire à partir de la date de prise de fonction du nouveau titulaire, de fixer l'indemnité annuelle à 6'000.00 fr., et de charger le Bureau du Conseil de suivre les tâches et heures effectives du secrétaire pour déterminer son indemnisation pour la prochaine législature.

Mme Philippa King Rojo soulève deux questions concernant ce préavis.

La première porte sur la mention selon laquelle le secrétaire prend en charge toute activité nécessaire au bon fonctionnement du Conseil et du Bureau du Conseil. Or, selon l'article 13 du Règlement du Conseil communal, un secrétaire nommé en dehors du Conseil ne peut pas être membre du Bureau. Mme P. King Rojo demande donc confirmation que le secrétaire ne fait pas partie du Bureau et ne prend part aux discussions ou décisions.

La présidente lui confirme que, conformément au Règlement, le secrétaire ne fait pas partie du Bureau et n'a pas de droit de vote. Il contribue toutefois à l'organisation du travail du Bureau.

La deuxième question concerne le cas de figure où le secrétaire se présenterait au Conseil Communal et serait élu. Mme King Rojo souhaite savoir si son salaire serait alors requalifié en « activité milicienne ».

La présidente répond que, dans ce cas, ce serait au Conseil de se déterminer. M. P. Chaubert précise que le passage d'une activité professionnelle à une activité milicienne n'est pas possible au cours de la législature. Étant donné que les prochaines élections auront lieu en 2026, et que le mandat actuel du secrétaire prendra fin à ce moment-là, toute modification de son statut sera examinée avec le préavis de début de législature.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 12-2024 est accepté à une très large majorité avec quatre abstentions.

7. Préavis municipal n° 13-2024 : Budget 2025

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui émet un avis favorable à l'adoption du budget 2025 et recommande au Conseil communal de l'accepter également.

Mme C. Mérat souhaite avoir une clarification concernant le poste 1100.3185.00, qui stipule que le soutien pour les ressources humaines ne sera pas externalisé mais assuré par un répondant dépendant, ce qui implique le transfert des frais externes vers les charges salariales. Elle aimerait savoir si cela nécessitera l'embauche d'une personne pour ce poste. Le syndic lui répond qu'à la suite de la fin des rapports de travail avec l'ancienne responsable du bureau technique de la commune, un certain nombre d'entretiens d'embauche a été mené. Un budget avait été initialement prévu pour que la société MovUp s'occupe de ce type de procédures. Toutefois, il a été discuté avec M. P. Chaubert pour voir s'il pouvait prendre en charge le volet RH (engagements, contrats, etc.) en appui à la Commune. M. P. Chaubert collabore déjà avec la Municipalité sur l'établissement d'un règlement du personnel qui sera ensuite présenté au Conseil.

Mme C. Mérat pose également une question sur le poste 1100.3170.02 intitulé « Autres fêtes villageoises » de 15'000.00 fr. pour 2025. Elle souhaite savoir quelles fêtes sont envisagées pour l'année à venir.

M. Yves Boand, municipal, répond que la Municipalité prévoit d'organiser davantage de manifestations en 2025, dont la fête automnale qui sera maintenue.

Mme C. Mérat interroge le poste 2100.3301.01 qui mentionne la suppression de l'escompte de 10% pour paiement des impôts fonciers dans les 30 jours. Elle souhaite savoir si ce changement nécessite une modification dans un règlement communal.

Le syndic lui répond qu'il s'agissait d'un rabais accordé aux propriétaires dans le passé, mais qu'à ce jour, il n'y a plus de raison de le maintenir. Ce changement n'exige pas de modification spécifique au niveau réglementaire.

M. Barthélemy Agaësse revient sur le poste 1700.3653.01 « Participation au Centre Sportif de Malley (CSM) ». Il souligne que, vu le nombre d'habitant·e·s de la Commune bénéficiant de cette structure, le déficit croissant et l'absence de contrepartie pour la Commune, il serait plus judicieux de réaffecter les 28'000.00 fr. (ce qui représente 280'000.00 fr. sur 10 ans) à d'autres projets. Il demande s'il existe une date d'échéance pour résilier la convention.

Le syndic reconnaît que cette question revient chaque année et qu'elle a été adressée au juriste, M. Adrian Schneider. Le syndic prévoit de discuter à nouveau avec lui la semaine suivante, de faire une synthèse de sa réponse et de l'envoyer à la présidente. En ce qui concerne l'augmentation du montant de la participation, le syndic explique qu'elle est due à l'augmentation de la population de la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 13-2024 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

8. Préavis municipal n°14-2024 : Octroi d'un crédit d'études de CHF 100'000.00 ttc, en vue de financer les études d'assainissement énergétique, d'assainissement d'enveloppe extérieure et intérieure, projet de valorisation patrimoniale de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants.

M. R. Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, au vu des éléments financiers et administratifs examinés, invite le Conseil communal à accepter le préavis qui est jugé supportable par les finances de la commune. La Commission recommande ainsi d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études d'assainissement et de la revalorisation de la Chapelle Saint-Maurice, d'octroyer un crédit d'investissement de 100'000.00 fr. et d'autoriser le financement de ce montant selon les modalités proposées.

La présidente précise qu'il n'y a pas eu de commission ad hoc, car ce préavis concerne un crédit d'études.

M. René Padrun remarque que, dans le document du préavis, page 5, il n'est pas précisé qu'il s'agit d'un crédit d'étude, ce qui pourrait prêter à confusion avec un crédit pour les travaux. La présidente prend note de cette remarque, précise que les conclusions du rapport sont correctes et invite l'Assemblée à procéder au vote.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 14-2024 est accepté à une majorité moins un refus et deux abstentions.

9. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, informe que la séance du 4 décembre a été annulée en raison de l'absence de préavis portés à l'ordre du jour. Il n'y a donc pas de nouvelles pour le moment.

AIESFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. Marcel Ries, délégué, précise que la séance de l'Association aura lieu le 11 décembre 2024. Il souhaite toutefois partager quelques informations issues de la réunion de la commission de gestion du 27 novembre 2024.

Les travaux sur la liaison Montpreveyres – Les Cullayes sont en cours : les conduites sont posées et la chambre de coupure de pression reste à réaliser. La fin de ces travaux et la mise en service sont prévues pour le printemps 2025. Par ailleurs, la mise en conformité de la station de pompage de Servion est terminée. Les travaux de remplacement des conduites de sur la Route de Mollie-Margot à Les Cullayes se terminent également, bien que retardés par les pluies de cette année.

La pose des nouveaux compteurs électroniques se poursuit. Le village de Ferlens étant totalement équipé, il reste encore les deux tiers des compteurs à installer. Le fontainier prendra en charge ces travaux, remplaçant ainsi les auxiliaires prévus initialement.

Le réseau a connu plusieurs fuites, principalement à Servion, la plus récente ayant eu lieu à Essertes. À l'avenir, les conduites du quartier de villas au-dessus de la Croix Fédérale à Essertes, devront être remplacées.

En raison des fortes précipitations, l'Association a acheté moins d'eau à l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ). La consommation d'eau a également diminué grâce aux économies réalisées par les citoyens.

Le budget de l'Association se clôture à zéro, sans excédent ni déficit.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, rapporte que la séance du Conseil intercommunal de l'ORPC a eu lieu le 10 octobre 2024 à Paudex.

Lors de cette séance le budget 2025 a été voté. Pour l'élaboration du budget, le comité de direction s'est basé sur la population du district Oron-Lavaux au 31 décembre 2023, soit 65'135 habitants. Le montant budgétisé est de 1'530'700.00 fr. ce qui représente 23.50 fr. par habitant, quasi identique aux années précédentes.

La prochaine séance aura lieu le 15 mai 2025 à Maraçon.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur de sous-produits animaux

La prochaine séance aura lieu en mars 2025.

10. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Mobilité – Forêts

M. Yves Devaud, municipal, informe qu'un ambitieux projet d'agrandissement de l'EMS à Les Cullayes, est en cours, pour répondre au besoin croissant d'hébergement pour les seniors. Un concours d'architecture a été lancé et un jury impliquant toutes les parties prenantes a été constitué. Au total, 31 projets ont été reçus et examinés, dont 6 ont été retenus. Le projet « Audrey », proposé par un bureau d'architecture à Berne, a été sélectionné.

Pour partager ces projets avec la population et répondre aux questions, une exposition sera organisée. Le vernissage se tiendra le 21 janvier 2025 à 18h00, et l'exposition sera ensuite ouverte au public jusqu'au 30 janvier 2025 à la salle communale. M. Y. Devaud y invite toutes les personnes intéressées.

M. Christophe Bossel aimerait savoir pourquoi le projet « Audrey » a été choisi.

M. Y. Devaud évoque plusieurs raisons : ce projet est adaptable et modifiable en fonction de la demande de la Commune, il respecte les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et répond également aux exigences en matière de budget. Le projet sera réalisé en bois avec une structure en béton, conformément à la demande initiale. M. Y. Devaud propose de venir voir le projet pour que les détails supplémentaires puissent être présentés.

M. Y. Devaud ajoute que la capacité de l'EMS actuel sera doublée, passant de 30 à 60 résidents. Le bâtiment le plus récent dans lequel se trouve le Centre d'accueil temporaire (CAT) sera conservé.

Il précise que la complexité du projet réside dans la nécessité de démolir l'ancien EMS et d'en construire un nouveau bâtiment tout en gardant les résidents actuels dans l'établissement. Le projet se déroulera en deux phases. D'abord, la 1^{ère} partie du bâtiment neuf sera construite et les résidents y seront transférés, puis la 2^{ème} partie de la construction sera réalisée et reliée au CAT par une galerie. Une fois la totalité de la construction terminée, de nouveaux résidents pourront être accueillis.

Une attention particulière a été portée aux critères paysagers et à l'intégration du bâtiment.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Energie – Télé réseau - Informatique

M. O. Auberson, municipal, informe qu'une partie des travaux de chemisage des conduites entre le quartier Moléson et la station d'épuration (STEP) a déjà été réalisée. La fin des travaux est prévue pour l'été 2025, mais dépendra des agriculteurs et de leur période de récolte.

Le collecteur d'eaux claires (EC) au lieu-dit « Es Veroty » (entre Mollie-Margot et l'ancienne déchetterie de Les Cullayes) est également en travaux ; ils devraient être terminés en principe à la fin de 2024.

Un nouveau collecteur d'eaux claires a été construit à la STEP, et les travaux de modelage de la route ont été finalisés. Des bourrelets anti-inondation ont été également installés selon le conseil de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA). L'objectif de ces travaux était de séparer les eaux provenant des champs et celles issues du ruisseau afin d'éviter les inondations de la station. Les eaux des champs sont désormais reprises par le nouveau collecteur et rejetées directement dans le Parimbot. Cette mesure a déjà prouvé son efficacité lors des fortes pluies.

Un projet pour la pose des panneaux solaires sur le toit de la STEP est en discussion. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie afin de passer sous le seuil des « grands consommateurs », soit en-dessous de 100'000 kWh/an. Après avoir étudié plusieurs options, une solution de couverture intermédiaire d'environ 100 m² a été retenue, ce qui permettra de pallier des potentielles restrictions d'énergie. Le coût des travaux, estimé à 100'000.00 fr., est en cohérence avec le plan d'investissement.

Un nouveau bassin des eaux pluviales (BEP) sera également construit à la STEP, à l'emplacement de l'ancien bassin, mais avec une capacité plus grande. L'ancien bassin sera démoli progressivement. La nouvelle structure sera unitaire mais permettra d'assurer une

double fonction : conserver les eaux pluviales et stocker provisoirement les eaux de traitement des égouts.

Trois variantes ont été discutées concernant l'exutoire de la STEP : maintien de la canalisation actuelle, installation d'un cube (réservoir) supplémentaire ou création de petites mares le long d'un ruisseau. Les deux premières variantes n'apportant pas de bénéfices significatifs, la troisième option est considérée comme la plus prometteuse. En effet, les mares, plus hautes que le ruisseau, aideraient à éviter la stagnation de l'eau, particulièrement en été. L'excédent d'eau serait absorbée par le sol, ce qui favoriserait l'équilibre écologique du ruisseau.

Ce projet a déjà été discuté de manière informelle avec des parties prenantes, et il a de bonnes chances d'être accepté par la Direction générale de l'environnement (DGE). Des offres seront demandées pour que le préavis soit présenté lors de la séance du mois de mars 2025.

Le nouveau site Internet est en phase de finalisation et sera prêt pour mi-janvier 2025.

Un groupe de travail a été constitué dans le cadre du PECC (Plan énergie et climat des communes), la première réunion a eu lieu au mois de novembre 2024. Deux premières tâches lui ont été confiées : réflexion sur le règlement du groupe de travail (décembre 2024) et proposition de subventions à la population (mars 2025).

M. O. Auberson profite de cette intervention pour exprimer ses remerciements chaleureux aux membres et au Bureau du Conseil, ainsi qu'aux collègues de la Municipalité et de l'administration communale. Il tient à préciser que sa démission est motivée par de nouveaux projets avec son mari, dans le but d'améliorer la qualité de leur vie.

En conclusion, il rend hommage aux castors du ruisseau du Flon (film à l'appui), "dont les constructions des barrages donnent régulièrement du travail à la Municipalité".

Le discours de M. O. Auberson se termine sous les applaudissements des membres du Conseil.

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

M. Yves Boand, informe que la circulation sera perturbée la semaine suivante sur la route du Signal de Les Cullayes en raison de la pose de l'enrobé. M. Y. Boand demande à la population de faire preuve de patience pendant cette période. Le chantier sera ensuite suspendu pour l'hiver et reprendra au printemps.

M. Y. Boand répond également à la question de Mme Marie-Claude Pittet-Monod, posée lors de la séance précédente, sur l'augmentation du trafic sur le chemin du 700^{ème}. La Commune prévoit d'installer des gabarits et de refaire le marquage au sol afin de délimiter clairement la zone de 30 km/h et de sensibiliser les usagers de la route. Cependant, la réfection complète de la route devra attendre, en raison des nombreux projets en cours, et ne pourra pas être effectuée en 2025.

Mme C.-M. Pittet-Monod remercie M. Y. Boand, en soulignant que ces mesures seront particulièrement bénéfiques pour la sécurité des résidents de l'EMS, qui empruntent régulièrement cette route.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

M. J. Oberson, syndic, répond au souhait de Mme P. King Rojo, formulé lors de la séance du 7 octobre concernant l'utilisation des armoiries de la Commune. Il confirme que le logo a été retiré de la page Facebook « T'es de Servion si... » et que la Municipalité prêterait également une attention particulière à ce sujet. Mme P. King Rojo le remercie.

Il a été constaté que les radars didactiques installés dans la commune, notamment au chemin aux Channey, n'affichent pas la vitesse inférieure à 20 km/h. Le paramétrage sera corrigé par la voirie.

Le syndic rappelle aux délégués aux associations intercommunales de bien vérifier les budgets des associations avant de les accepter, car cela engage la Commune. Il les invite à poser leurs questions à la Municipalité en cas de doute.

Le Plan d'affectation communal (PACom) a été envoyé ce jour aux autorités cantonales pour une étude préalable. L'élaboration du document a pris plus de temps que prévu en raison de deux grands projets en cours : l'EMS et potentiellement une école. Selon les délais indiqués, un retour est attendu dans 3 mois, bien que d'après l'expérience des autres communes, cela puisse prendre plus de temps.

Le syndic remercie les deux candidats pour la Municipalité, Mme Stéphanie Braillard et M. François Henry, et encourage la participation aux élections du 15 décembre.

Il exprime ses remerciements au Bureau du Conseil, ainsi qu'aux membres des commissions et au Conseil communal dans son ensemble, pour les échanges de qualité et le travail commun constructif.

En évoquant une année particulièrement chargée, tant sur le plan administratif que dans les autres domaines, il exprime sa gratitude envers le personnel de l'administration et de la voirie pour leur travail quotidien.

Il remercie également ses collègues de la Municipalité pour leur collaboration productive.

Il réitère les remerciements à M. Philippe Morel et toute l'équipe du Tropicarium pour l'accueil de ce soir.

Le syndic termine son discours en souhaitant à tout le monde de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2025.

11. Questions individuelles et vœux

M. Marcel Ries commence par remercier la voirie pour les belles décorations réalisées dans les villages. Il interroge ensuite l'entretien du cimetière de Servion. Selon lui, bien que le remplacement du gravier par du gazon offre des avantages esthétiques et écologiques, il pourrait poser des problèmes pratiques à long terme, notamment pour maintenir l'aspect soigné des pourtours des pierres tombales, une fois l'herbe poussée et devenue envahissante.

Il souligne que cet entretien représentera une charge supplémentaire pour le personnel de la voirie, déjà surchargé.

Le syndic confirme que c'est effectivement la voirie qui se chargera du nettoyage autour des tombes. Il précise que, bien que l'entretien du gazon nécessite un travail important, cela ne demande pas plus d'efforts que l'entretien précédent, qui consistait à enlever l'herbe entre les gravillons.

M. Jérôme Berger remercie la Municipalité pour la réinstallation d'un lavabo et d'un robinet à la déchetterie.

M. Lionel de Pondbriand souhaite obtenir une réponse à sa question posée à plusieurs reprises concernant son recours contre l'antenne 5G de Swisscom. D'autre part il évoque une question personnelle sur la taxe Serafe (redevance de radio-télévision).

Le syndic lui répond que la Commune n'a aucune nouvelle de la part de Swisscom en rappelant que la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) a été négative. Au sujet de Serafe, il estime que ce n'est pas le lieu d'en discuter, tout en précisant que M. L. de Pondbriand avait déjà reçu une réponse de la part de la Municipalité.

M. Alain Petoud remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance dans un lieu exceptionnel et adresse à tout le monde ses meilleurs vœux de santé.

Mme Corinne Mérat remercie la Municipalité pour l'extinction générale de l'éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août dans le cadre du « Projet Perséides » destiné à sensibiliser la population à la pollution lumineuse.

Clôture de la séance :

La séance est levée à 19h55.

La prochaine séance du Conseil aura lieu **le lundi 10 mars 2025.**

Le rendez-vous des commissions ad hoc et finances avec la Municipalité aura lieu le 25 février.

En réitérant ses remerciements à la Municipalité et à l'équipe du Tropiquarium pour l'organisation de la soirée et en souhaitant de très belles fêtes de fin d'année aux participants, la présidente clôt la séance.

La présidente

La secrétaire

Christine Mueller

Svetlana Antenen